

Publication électronique du Journal officiel de l'Union européenne: authentification par cachet électronique

2017/0039(APP) - 15/10/2018 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission des affaires juridiques a adopté le rapport de Pavel SVOBODA (PPE, CZ) sur le projet de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 216/2013 relatif à la publication électronique du Journal officiel de l'Union européenne.

La commission compétente a recommandé que le Parlement européen **donne son approbation** au projet de règlement du Conseil.

L'objectif de la proposition est de **mettre à jour la procédure permettant d'authentifier la version électronique du JO par une signature électronique**. La directive 1999/93/CE sur un cadre communautaire pour les signatures électroniques prévoyait le recours à un certificat qualifié pour ces signatures. Cette directive a depuis été abrogée et remplacée par le règlement (UE) n° 910/2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, qui a introduit la possibilité d'authentification d'un acte au moyen d'un **cachet électronique avancé**.

Selon la Commission, l'utilisation d'un tel cachet électronique avancé permettrait d'automatiser la signature électronique et d'accélérer la procédure de publication du JO dans la base de données EUR-Lex.